

Compte rendu de l'audience « assises de la santé scolaire » du 8 décembre 2025

La FNEC FP-FO a été reçue en audience au ministère au sujet des assises de la santé scolaire avec des représentants du SNFOIEN (personnels infirmiers), du SNFOASEN (personnels assistants sociaux), du SMedeEN-FO (médecins), et du SNUDI-FO pour représenter les psyEN.

Intervention de la FNEC FP-FO

Lors de l'audience fédérale du 25 octobre 2025, le ministre Geffray a indiqué, concernant les mesures issues des assises de la santé scolaire : « qu'il n'y a pour le moment pas de réforme de la santé scolaire. » Pourtant, cette réforme est bien en marche dans les départements :

- Recrutement des PsyEN conseillers techniques en santé mentale a été acté depuis plusieurs semaines. Plusieurs départements ont déjà recruté ce personnel et ont édité des fiches de postes qui cadrent leurs missions comme la contribution à l'activité du pôle médico-social du département
- Participation au recensement et au suivi de la mise en œuvre des protocoles santé mentale, animation d'un réseau qui réunit les psychologues EDA et EDO sur le sujet de la santé mentale...
- Certaines réunions des pôles de "santé, bien être et protection de l'enfance" ont déjà eu lieu
- Les chefs d'établissements sont sommés de recruter des référents santé mentale sans possibilité de nommer ni les ASS, ni les médecins, ni les INFENES, ni les PsyEN, parfois via une application qui leur présente un menu déroulant avec uniquement la possibilité de nommer des enseignants et aucun autre personnel.
- Des PAP sans avis de médecins de l'Education Nationale sont mis en place alors que la circulaire du 22 janvier 2015 indique que cet avis est nécessaire.
- Les établissements sont tenus d'élaborer des protocoles de santé mentale.
- Dans le 1er degré, des directeurs et directrices d'école sont nommés référents santé mentale pour tout ou partie d'une circonscription.

Pour la FNEC FP-FO, la mise en œuvre de mesures départementales avec des décisions locales confirme la menace sur l'indépendance des professionnels et le cadre national de leurs missions et statuts.

La FNEC FP-FO réaffirme son refus des mesures des « assises » de la santé scolaire et son opposition à la création de la fonction de PsyEN Conseiller Technique en santé mentale et au regroupement des quatre corps des INFENES, ASS, PsyEN et médecins sous l'autorité du DASEN, à « l'officialisation » des glissements de missions pour compenser la pénurie de personnel.

Ministère (MEN) :

Nous n'avons pas eu de consignes pour stopper l'ensemble des mesures issues des assises de la

santé scolaire. Elles ont vocation à se décliner et des textes sont en préparation.

Concernant les pôles santé, certains recteurs ont commencé trop vite à donner des consignes. Le ministre a décidé que cette question devait s'inscrire dans un cadre national en discussion avec les organisations syndicales sur le fonctionnement de ces pôles. Un texte est en préparation. Vous serez associé.

Concernant les PAP, un texte va également modifier les choses mais pas avant la rentrée 2026 et la rentrée 2027 pour les examens.

Concernant les conseillers santé mentale, nous privilégions les psyEN mais cela peut être d'autres catégories de personnels. On a demandé un retour sur le recrutement d'ici fin 2025. Des territoires n'ont pas eu de pb de candidature pour recruter parmi les PsyEn. Dans d'autres la situation a été plus complexe d'où une demande de DASEN pour recruter personnel autre que Psycho Dans le territoire de Belfort par exemple, c'est une infirmière.

Concernant les référents santé mentale, nous cherchons des personnels volontaires.

PsyEN :

FNEC FP-FO : Sur la question des psyEN, la mise en place de « conseillers techniques » dans le plus grand chaos ne répond pas aux revendications. Ils revendentiquent le recrutement en masse de psyEN pour réduire les zones d'intervention qui sont beaucoup trop grandes. De plus, un conseiller technique pourrait jouer un rôle de pilotage des pratiques, pour répondre aux commandes ministérielles de mise en application des réformes, qui pourrait contrevénir à la liberté professionnelle des psyEN à laquelle ils sont attachés.

MEN : Il y a un cadrage sur cette question puisqu'une instruction ministérielle a été envoyée aux recteurs. Le rôle confié aux conseillers en santé mentale est de repérer les difficultés et d'être en lien avec le directeur technique des ARS qui peut proposer une offre de soin. Nous avons besoin de ce chainon. L'Ecole ne peut pas tout. Le psyEN ne fait pas du soin. Il repère et doit passer la main. Je vous confirme qu'il n'est pas prévu de transfert des psyEN qui restent au sein de l'Education nationale.

Concernant votre inquiétude sur des directeurs d'école qui seraient référent en SM : pas reçu d'alerte

FNEC FP-FO : Le problème n'est pas le repérage mais le soin. Il y a des listes d'attente de 2 ans en CMP.

MEN : Nous allons chercher à identifier les services qui peuvent prendre en charge un élève et mettre en place un dispositif 24h/48h, un « coupe-file » pour prendre en charge en urgence.

Assistants sociaux :

FNEC FP-FO : les personnels assistants sociaux ont accueilli avec beaucoup de réserve et de désaccord les mesures des assises. Il y a une énorme déception et de l'inquiétude. Les personnels craignent une remise en cause de l'exercice des missions. Il y aura des pôles départementaux avec des feuilles de route. Des partenariats avec des associations. Des protocoles avec les collectivités territoriales. Les fonctionnements des pôles s'adaptent aux territoires. Jamais les missions traditionnelles des AS ne sont mentionnées. On voit un glissement vers le 1^{er} degré. D'où des

questions : Allez-vous créer un service social pour le premier degré avec les postes nécessaires ? La permanence du service social auprès des élèves du second degré est-elle maintenue ? Y a-t-il maintien des missions de 2017 ? On nous demande également de nous redéployer vers le privé avec le plan « brisons le silence ». Cela pose un problème de détournement des fonds publics et de laïcité. Le document étudié dans le cadre du GT évoque à propos des pôles les missions partagées, les missions communes aux 4 corps : cela confirme notre inquiétude quant à la mutualisation de nos services. Il confirme l'établissement des protocoles avec les CT

MEN : *La plateforme Brisons le silence sera effectivement activée mais cela ne nécessitera pas d'action en plus...Il y aura juste à faire le relais. Cela s'élève à seulement 200 situations par an.*

Personnels infirmiers :

FNEC FP-FO : Concernant les personnels infirmiers, il y a une différence entre ce que vous nous exprimez et les besoins et demandes des personnels infirmiers de terrain . Les urgences sur le terrain sont la charge de travail énorme avec une explosion des demandes de consultation en lien avec la santé mentale et la gestion de “ l'urgence de l'urgence” par les INFENES créant une insécurité au travail, un épuisement physique et psychologique et une perte de sens au travail. Le plan santé mentale et les référents qui ne peuvent pas être des INFENES entraînent le sentiment de vouloir faire glisser ces tâches sur les personnels non infirmiers dans l'objectif de les redéployer sur le 1er degré.

Une autre problématique est l'orientation et le soin hors établissement. Vous indiquez vouloir cartographier les ressources en santé sur le territoire afin que les personnels médico-sociaux puissent adresser leurs élèves. Non seulement la grande majorité des personnels connaissent bien tout le maillage en soin mais ont aussi leurs propres réseaux moins officiels. Pour nous, la cartographie n'est pas le problème mais c'est bien la pénurie de personnels médicaux -sociaux dans et hors établissement qui est dramatique.

En outre, les INFENES ne font pas que du repérage et de l'orientation mais aussi des soins techniques, relationnels et éducatifs y compris dans la cadre de santé mentale notamment en exerçant les compétences infirmières “Entretien d'accueil privilégiant l'écoute de la personne avec orientation si nécessaire” ; “Aide et soutien psychologique ”

En outre, le projet “AIDER” est très mal perçu par les INFENES car les élèves sont déjà suffisamment fragilisés sans avoir à devoir soutenir leurs camarades.

Vos annonces de création de 100 postes ne combleront pas les besoins que nous chiffrons à plus de 16000 postes manquants.

MEN : *Dans certains départements, nous avons constaté qu'il n'y pas de connaissance fine des divers acteurs et du maillage. le module “AIDER” est un module d'empathie qui vise à développer les CPS des élèves et non à leur donner des responsabilités auprès de leurs camarades*

Médecins :

FNEC FP-FO : Concernant les médecins, le ministère gère la pénurie donc transfert des missions médicales. C'est le cas des PAP. Cela relève des prérogatives des médecins. Vous dites que vous n'arrivez pas à recruter mais qu'en est-il des grilles indiciaires. Elles devaient être revalorisées ; Il n'y

a toujours pas d'avancée.

MEN : *C'est un chantier pour 2026.*

D'une façon générale, nous ne voulons pas confier à une seule personne la question du repérage et du soin. Nous croyons qu'il y a des personnels qui veulent s'engager et que cela fait partie de la vie de l'établissement. Il faut trouver des repères, des référents et nous ne sommes pas démunis pour le faire...

En conclusion :

La FNEC FP-FO rappelle sa revendication d'abandon de l'ensemble des mesures.

- Un pôle de santé départemental sera mis en place. Un texte est en préparation. Les organisations syndicales seront associées.

La FNEC FP-FO s'oppose à la mise en place de ce pôle et interviendra dans les instances en ce sens.

- Il n'y aura pas de conseiller technique psyEN mais un conseiller en santé mentale qui pourra être un psyEN ou non. Il ne sera pas supérieur hiérarchique ou pilote des psyEN du département.

La FNEC FP-FO n'est pas demandeuse de ce conseiller en santé mentale.

- Les enseignants et les autres personnels de l'établissement (hors psyEN, INFENES, AS et médecins) seront sollicités pour devenir des référents en santé mentale. Une réflexion est également menée au sujet des pairs aidants (les élèves).

La FNEC FP-FO refuse la mise en place de ces référents qui vise à se substituer à la pénurie des personnels qualifiés. Que se passera-t-il s'il n'y a pas de volontaire ? La pression sera mise sur les chefs d'établissements et les inspecteurs pour qu'ils en trouvent. Nous ne l'acceptons pas.

Rappel des revendications :

La FNEC FP-FO a refusé de participer aux assises. Elle refuse maintenant les mesures qui se mettent en place dans le plus grand chaos.

La FNEC FP-FO a rappelé dans cette audience son exigence de l'abandon de ces mesures. Elle continuera d'intervenir en ce sens auprès du ministre qui prétend vouloir laisser les personnels travailler et ne pas engager de nouvelles réformes.

La FNEC FP-FO refusera toute modification des missions.

Elle revendique les créations de postes nécessaires pour faire face aux besoins.

Elle revendique les revalorisations salariales nécessaires.